

Paris, le 29 avril 2019

Objet : Préavis de Grève

Madame la directrice Voyages SNCF,

A la suite de la DCI du 20 avril 2019 et de la Réunion de Concertation immédiate du 25 avril 2019 qui n'a apporté aucune réponse satisfaisante aux revendications exprimées par la Fédération SUD-Rail, conformément à l'article L2512-2 du Code du Travail, la Fédération SUD-Rail dépose un préavis de grève qui débutera le 09 mai 2019 à 4h00 et prendra fin le 10 mai 2019 à 8h00.

Ce préavis couvre l'ensemble des salariés assurant des missions de vente et de télévente. Le préavis couvre aussi tous ceux susceptibles de les remplacer pendant la période de la grève.

Des problèmes importants demeurent et s'aggravent concernant l'emploi, la violence managériale, et les conditions d'exercice des vendeurs.

Particulièrement sur les points suivants :

- **Respect des cadres d'organisation des chantiers Ventes**
- **Formation Professionnelle sur la Nouvelle Gamme Tarifaire**
- **Périmètre d'intervention des vendeurs, y compris à bord des trains**
- **Mise en danger des agents du fait de la politique de suppression d'emplois et de la raréfaction des points de ventes**
- **Mise en danger des agents du fait de la destruction des collectifs de travail et d'un management agressif**
- **Mise en danger des agents du fait de la précarisation de l'emploi et d'une polyvalence subie**

Veuillez agréer nos salutations syndicales.

Pour la Fédération SUD-Rail
Emmanuelle Bigot
Frédéric Michel

